



COMMUNE DE LE GAVRE (44130)

DECISION N° 26-05
PORTANT AVENANT N°2 AU LOT 3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX N°202407
INTITULÉ « REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE »
prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Le Maire de la commune du Gavre,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 2122-22 portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Maire,
VU la délibération n°08102020 du conseil municipal portant délégations du conseil municipal au Maire,
VU la décision n°25-01 du 24 mars 2025 portant attribution du marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant n°2 afin d'intégrer des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage sur le lot 3 pour l'habillage du mur de refend du RDC, l'encoffrement du poteau de soutènement du RDC et la fourniture et pose d'une porte coulissante à galandage dans l'espace accueil de la mairie selon devis n° DEV251100057 en date du 14/11/2025 pour un montant total HT de 2 213,52 € soit 2 656,22 € TTC,

DECIDE DE

Article 1^{er} : CONCLURE un avenant n°2 au marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » – Lot 3 – Plâtrerie – Cloisons modulaires – Menuiseries intérieures attribué à l'entreprise VIVOLUM sise à Treillières (44119) pour un montant en plus-value détaillé comme suit :

N° LOT	LIBELLE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	% d'écart introduit par l'avenant
LOT 3	Montant initial du marché dont PSE	34 442,70 €	6 888,54 €	41 331,24 €	
	Montant de l'avenant n°1	3 687,29 €	737,46 €	4 424,75 €	+10,7056%
	Montant de l'avenant n°2	2 213,52 €	442,70 €	2 656,22 €	+6,4266%
	Nouveau montant du marché	40 343,51 €	8 068,70 €	48 412,21 €	

Soit un montant global du marché public de travaux n°202407 pour le réaménagement des locaux de la mairie, tous lots confondus, de :

	Montant du marché au 09/03/2026	Nouveau montant du marché
TOTAL HT hors PSE	235 918,64 €	238 132,16 €
TOTAL HT avec PSE	242 061,49 €	244 275,01 €
TVA 20 % hors PSE	47 183,73 €	47 626,43 €
TVA 20 % avec PSE	48 412,30 €	48 855,00 €
TOTAL TTC hors PSE	283 102,37 €	285 758,59 €
TOTAL TTC avec PSE	290 473,79 €	293 130,01 €

Article 2 : DIRE que les sommes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet.

Fait à LE GAVRE, le 6 mai 2026

Le Maire,

Nicolas OUDAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié le : 07/05/2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400624-20260506-DECISION26-05-AU
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026